

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

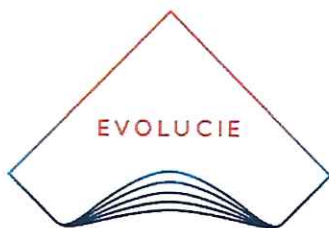
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00509
Numéro SIREN : 484 577 473
Nom ou dénomination : A.S. COUVERTURE ETANCHEITE

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2020 sous le numéro de dépôt 5878



A.S. – COUVERTURE ETANCHEITE

Société à responsabilité limitée

Siège social :

370, rue Alain Colas
29200 BREST

R.C.S. BREST : B 484 577 473

★

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SARL « A.S. – Couverture Etanchéité »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

(Ce rapport contient 3 pages)

ci

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 1^{er} septembre 2020, nous avons établi le présent rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée, afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. Ces normes requièrent également la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser le cas échéant les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Nos contrôles ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 août 2019 et sur une situation arrêtée au 29 février 2020.

Ils ont notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

La synthèse de notre mission est la suivante :

A – Valeur des biens composant l'actif social

L'actif immobilisé s'élève à 116 938 euros en valeur nette comptable au 29 février 2020 et est composé à 68 %, soit pour un montant net de 79 098 euros, de matériel industriel et pour un montant net de 9 000 euros de matériel de transport.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie pour 13 459 €.

Les stocks de matières premières et approvisionnements s'élèvent à 32 k€ au 29 février 2020 et ne sont pas dépréciés.

Les créances clients s'élèvent à 287 636 euros au 29 février 2020 et nos travaux n'ont pas mis en évidence de risque de non-recouvrement significatif.

Les autres créances correspondent principalement à des créances sur l'état.

Le niveau de trésorerie s'établit à 201 650 euros au 29 février 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

B – Capitaux propres

Au 29 février 2020, le capital social de la SARL AS-COUVERTURE s'élève à 8 000 euros.

Les capitaux propres de la société à cette date s'élèvent à 387 411 euros, avec prise en compte de la formation du résultat de l'exercice au 29 février 2020 de 16 087 euros.

Sur la base de nos travaux nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

C – Avantages particuliers

Nous n'avons pas relevé d'avantage particulier pouvant motiver d'observation de notre part.

Fait à Brest, le 16 septembre 2020,

**Le Commissaire à la Transformation,
EVOLUCIE,**

Christine INIZAN.

